



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 4 mars 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Postulat 02-2025 « Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully »

Le Conseil communal de Pully,

- vu le postulat déposé par M. David Contini, cité en titre,
- vu la demande du postulant visant à prendre en considération sa proposition et de la renvoyer à une commission ad hoc,
- vu le rapport de la commission et la suppression des points trois et quatre des demandes du postulant,

décide

1. de prendre en considération le postulat modifié et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président

Patrick DU BOIS



La Secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 4 mars 2026